

Consultation du public sur le projet d'arrêté portant désignation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

Du 10 mai au 10 juin 2021

Observations du public reçues sur l'adresse dédiée consultation-zv2021-loire-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Les pièces jointes sont rassemblées dans un dossier distinct

N°	Texte du message	date de l'avis	prise en compte
1	Bonjour, Étant éleveur situé sur la commune de chard au pied de la source du cher et donc en zone montagne principale, je suis à la tête d'une exploitation où mes animaux sont plus de 7 mois au pâturage. Je suis très attentif aux différentes pollutions. C'est pour cela que sur mon exploitation je n'ai aucun sol nu sur mes terres pendant l'hiver. Et que les fumiers sont apportés à faible dose sur les prairies. Je suis prêt à avoir d'autres contraintes. Mais, il faudrait déjà arrêter de nous prendre pour des moins que rien, sortir de vos bureaux et aller voir d'où vient réellement le problème. Car, réaliser le classement à partir d'une seule analyse, à plus de 30km de ma commune, dépassant la norme alors que la moyenne des analyses est très faible je ne suis pas d'accord. Il y a peut être un problème qui pourrait s'en douter se corriger sans pour autant avoir besoin de classer toutes ces communes en zone vulnérable. Est-ce vraiment l'agriculture le problème ? ou plutôt toutes les stations d'épuration qui sont au pied du Cher et qui parfois débordent ? JE SUIS DONC TOTALEMENT OPPOSÉ AU CLASSEMENT DU BASSIN VERSANT DU CHER EN ZONE VULNÉRABLE	18/05/21	Non
2	Bonjour. Nous sommes agricultrices sur la commune de Dontreix, notre exploitation est une exploitation de polyculture élevage (naissseur bovins viande charolais) de 90 mères sur 125ha de SAU. Nous employons un salarié. Nous nous inquiétons et ne comprenons pas la révision des zones vulnérables par rapport aux nitrates. En effet, notre système est un système de moyenne montagne avec des surfaces en production céréalières très limitées (environ 10ha) toutes autoconsommées par le troupeau. Les apports y sont très raisonnés, suivis par un plan de fumure. Les surfaces en prairies représentent plus de 90%, pâturées environ 8 mois de l'année. Les apports en azote sont limités à certaines de nos parcelles de fauches, qui sont distantes des cours d'eau (puisque les prés de bords d'eau sont difficilement mécanisables) et aucun de nos sol ne restent nu l'hiver. Les potentiels de nos sols sont très restreints et l'on n'a peu d'intérêts à épandre des engrais azotés, qui n'auraient que peu d'impacts sur les rendements. Les exploitations voisines à la mienne sont assez similaires à mon système, d'où mon incompréhension! Je pense que les prélèvements réalisés ne sont pas représentatifs de notre zone. De plus, nous sommes fragiles économiquement et les mises aux normes (bâtiments) que le classement engendrerait serait trop lourde à supporter pour notre exploitation. En effet, nous travaillons avec des bâtiments anciens qui nous permettent d'acheter peu de paille et donc de produire moins d'effluents. Nous obliger à mettre aux normes ces bâtiments reviendrait à nous forcer à construire de nouveaux bâtiments, à notre sens bien plus polluant puisque beaucoup plus gourmand en paille (multiplier par 5 au moins nos effluents d'élevage) sans compter les coûts exorbitants des constructions (engendrant d'autres pollutions). Moi et mon associée sommes opposés à notre classement en zone vulnérable pour toutes les raisons citées précédemment. Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre avis.	19/05/21	Non
3	Bonjour, Je suis agriculteur sur la commune de charron. Mon exploitation est donc située en zone de montagne. J'ai aucun sols nu l'hiver, le long des cours d'eau toutes mes surfaces sont en herbe. Je trouve que le nombre d'analyses réalisés sur la période est insuffisant, pour classer le bassin versant du cher en zone vulnérable. Les nouvelles contraintes du a ce classement viendrais engendré un sur coût au niveau des exploitations agricoles déjà fragilisés économiquement du aux sécheresses conecutives et aux marchés de la viande trop faible ! Je suis opposé au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable ! Merci de prendre cet avis en compte	20/05/21	Non
4	Bonjour, Je suis agricultrice sur la commune de charron. Mon exploitation est donc située en zone de montagne. J'ai peu de surface drainer superficiellement La pollution de l'eau peut être du par une autre origine que l'agriculture, seulement 2 points de prélèvements très proches sur l'ensemble du bassin versant engenderais le classement du bassin versant du cher en zone vulnérable. Il y aurait une augmentation des contraintes administratives sans intérêts par rapport au systèmes d'exploitations ! Les agriculteurs ne sont peut être pas la causses majeur de cette pollution ! Mais il y aura que les agriculteurs de concerner ! Je suis opposé au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable ! Merci de prendre cet avis en compte	20/05/21	Non
5	Bonjour Exploitants en Gaec sur la commune de St Julien La Genête dans la creuse nous sommes très surpris par le projet de révision des zones vulnérables qui classerait notre exploitation dans ces zones . Notre système d exploitation est basé sur un élevage extensif avec 70% de notre surface en herbe et avec des animaux qui pâturent plus de 7 mois par an . Depuis quelques années nous n avons plus de sols nus l hiver et nous gérons de façon pertinente les apports d effluents d élevage avec une diminution des quantités épandues par ha avec notamment l achat d épandeurs équipés de table d épandage . Ce nouveau classement intervient après une seule analyse défavorable et dans des conditions très suspectes . De plus rien ne prouve que ces résultats soient liés à l activité agricole . Si ce classement était validé les conséquences seraient importantes sur nos exploitations agricoles avec des charges supplémentaires dans un contexte économique déjà catastrophique . En conclusion le Gaec [XXX] situé à St Julien La Genête est opposé au classement du bassin versant du cher de sa source jusqu au complexe de Rochebut en zone vulnérable . Espérant votre écoute	21/05/21	Non
6	Je viens exprimer mon avis défavorable au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable. En tant que gestionnaire d'une exploitation agricole, avec un chargement à l'hectare faible, la présence d'une majorité des animaux au pâturage, plus de 7 mois de l'année. Aussi je ne possède aucun sol nu l'hiver, j'apporte très peu de fumier sur mon parcellaire et une présence de surface en herbe le long des cours d'eau. Ce classement n'est pas justifié car la pollution des eaux est possible par d'autres origine et notamment par des stations d'épurations non conformes et situées à quelques mètres de rivières. Pour mon exploitation, cela engendrerai un surcoût pour l'augmentation des capacités de stockage, cela nous fragilisera économiquement et nous augmenterai les contraintes administratives.	21/05/21	Non
7	Je suis opposé au classement du bassin versant du cher de la source jusqu'au complexe de ROchebut en zone vulnérable pour plusieurs raisons: les exploitations concernées sont placés en zone montagne où la surface est pour 80 % en surface herbe et l'élevage est extensif. Le chargement ha faible. Les apports azotés faibles et raisonnés. De plus le nombre d'analyse réalisés trop faibles. les exploitions concernés sont déjà soumis à de nombreuses contraintes et ont une situation économique faible. C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres que je m'oppose à cette décision.	22/05/21	Non
8	Bonjour Je suis propriétaire d'une résidence secondaire, située [XXX], commune LES MARS 23700. À ce titre je suis proche du cours d'eau « LE CHER » concerné par votre enquête publique. En consultant les documents je constate que vous avez classé la commune en nouvelle zone vulnérable avec toutes les contraintes qui seront occasionnées aux agriculteurs du secteur. Votre étude me semble vouloir aller dans le sens que vous aviez établi car elle repose sur le secteur concerné sur des analyses soumises à contestation. Le surcoût engendré au niveau des exploitations agricoles de cette commune pour répondre à vos nouvelles contraintes ne sera jamais compensé par une augmentation du chiffre d'affaire. Le temps de travail supplémentaire déjà fortement entamé par les particularités de ce secteur avec un lourd entretien des haies va rendre la vie de nos exploitants infernale. En conséquence je vous signale mon avis défavorable au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable. Meilleures salutations	22/05/21	Non
9	Je suis contre le classement en zone vulnérable des Combrailles (source du cher -et la tarde) pour les raisons si desous Forte proportion de surface en herbe Elevage en diminution Très peu de sol nu en hivers Pour l anectode on est proche de l auvergne et nos effluent d elevage on ne les gaspille pas on l ai met a bon essient,de manière qu il soit efficace dans nos champs .ils sont gere par rapport au besoins des plantes,et epandu quand la meteo si prete et non pas entre 2 date administrative qui ne correspondent Pas a la realite meto du jour j .	22/05/21	Non
10	Bonjours. J'ai mon exploitation située en zone de montagne avec plus de 80 % de la surface en herbe. La présence de zones boisées importantes pouvant générer également des fuites d'azote par la minéralisation de la matière organique. Sa entraîne un surcoût engendré au niveau des exploitations agricoles, déjà fragiles économiquement, pour l'augmentation des capacités de stockages. Je suis contre le classement du bassin versant du cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable. Je vous pris d'agréer mes salutations distingués.	23/05/2021	Non

11	Bonjour, je suis agriculteur à Charron dans la Creuse en zone de montagne. Nous avons un élevage de 70 vaches laitières sur 126 hectares dont 112 hectares d'herbe et 14 hectares de céréales entièrement consacrés à l'alimentation du cheptel (0.9 UGB/ha). Nous venons d'acquiescer l'exploitation (nous avons quitté notre précédente exploitation suite à un problème d'impossibilité de mise aux normes: les bâtiments étant situés dans un village). <i>Nous avons emprunté sur 20 ans et ces investissements ne nous laissent aucune marge pour réinvestir.</i> Les bâtiments sont adaptés à l'élevage laitier et dans notre zone il est impossible de remplacer l'élevage par des céréales. Si notre exploitation devait passer en zone vulnérable, nous réfléchissons sérieusement à cesser notre activité. Pour toutes ces raisons je suis contre le classement du bassin versant du cher jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable. Cordialement.	24/05/21	Non
12	Nous sommes dans une région de zone de montagne avec un système d'élevage extensif. Les prairies représentent plus de 80% des surfaces agricoles. Il y a de moins en moins d'animaux et cela va s'accroître dans les années à venir vu les contraintes que rencontre notre métier. Le classement en zone vulnérable est totalement absurde car il y a une seule analyse légèrement supérieure au seuil. De plus cette analyse a été effectuée après des épisodes importants de sécheresse et à la reprise de l'écoulement de l'eau. Le classement en zone vulnérable aura pour conséquence des charges économiques impossibles à surmonter pour les exploitations qui faut le dire sont à deux doigts de fondre les plombs pour la plupart. On travaille 80 heures par semaine pour gagner 200 euros par mois et être constamment embêté au boulot un moment ces pluies possibles on peut plus en arrêter tout on laissera pousser les saules dans les prés humides et on plantera des sapins dans les terres et le peuple mourra de faim, au moins l'agriculture polluera plus tout le monde sera content. Faut savoir que si l'agriculture disparaît des campagnes les campagnes seront un désert total. Je suis totalement opposé au classement du bassin versant du cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.	24/05/21	Non
13	Je suis défavorable au classement en zone vulnérable de la commune de Nouant et je demande le retrait des surfaces concernées par rapport aux critères de classement suite à des analyses faites après des épisodes importants de sécheresse et à la reprise de l'écoulement des eaux stagnantes, aux systèmes d'exploitation qui en élevage très extensif a une majorité d'animaux en plein air presque toute l'année et qui a une majorité en herbe vu la difficulté des terrains (rochers, pentes etc...) donc une fumure très réduite en apport d'engrais. Cordialement.	25/05/21	Non
14	Je viens de prendre connaissance du projet de classement en zone vulnérable de 23 communes creusoises et j'en suis outré, surtout quand on m'explique que ce projet résulte de procédures d'analyse plutôt contestables, une seule analyse juste au-dessus de la norme, ce n'est pas représentatif surtout quand on fait le prélèvement après une période de sécheresse. Comment pouvons-nous considérer que notre Creuse soit assimilée à la Bretagne alors que l'agriculture y est complètement différente, absolument pas intensive, en zone de montagne avec de grandes surfaces en herbe les cultures qui y sont implantées ne sont pas des cultures de ventes mais le plus souvent servent à l'alimentation des animaux. Animaux qui passent une grande partie de l'année en plein air avec un chargement à l'hectare relativement faible. L'utilisation d'engrais chimiques est modérée et l'apport de fumier est fait à doses raisonnables en dehors des périodes à risques. Il faut croire que les grattes papiers qui décident de tels mesures ne sont pas en contact avec la réalité du terrain que vivent les agriculteurs qui font des efforts pour être plus respectueux de l'environnement et qui en même temps subissent un vrai cataclysme socio-économique, vous en connaissez beaucoup prêt à travailler 80 heures par semaine pour avoir un revenu quasi nul avec toujours plus de pression des administrations. N'avez-vous pas conscience du nombre de suicides en agriculture, il me semble que ce serait criminel de mettre en place ces contraintes, tout s'acharne sur l'agriculture. Il serait temps de redevenir responsable dans vos prises de décision avant que l'on aboutisse à un désastre social dans nos campagnes. En conclusion je suis formellement contre le classement de communes creusoises en zone vulnérables.	25/05/21	Non
15	L'annonce de classement de 23 communes creusoises en zone vulnérables me parvient je trouve cela scandaleux. En effet comment peut-on prendre une telle mesure à partir de méthodes d'analyse aussi aléatoires, une seule analyse dépassant à peine le seuil maximum de plus avec un prélèvement après une période de sécheresse intense c'est tout à fait contestable. Comment peut-on se acharner de la sorte sur l'agriculture et notamment sur l'élevage qui est quasiment la seule activité économique de notre sud-est creusois. Secteur qui depuis de nombreuses années fait de gros efforts en dépit des conditions économiques très défavorables pour s'améliorer et devenir plus vertueux pour l'environnement. Nous sommes tout de même en zone de montagne loin de l'agriculture intensive. Confirmer ce classement serait très préjudiciable financièrement pour nos exploitations, car comment faire pour stocker le fumier l'hiver si il devient impossible de faire des tas dehors il faudra faire des bâtiments pour le stocker qui va payer cette charge vous ne connaissez peut-être pas la détresse économique dans laquelle se trouve l'élevage. A moins de ne pas nettoyer les stabulations de tout un hiver dans ce cas où est le bien-être animal qui nous préoccupe tous. En bref pour faire simple compte tenu du nombre de suicides que le monde agricole connaît de nos jours je trouve criminel de maintenir ce projet et je suis catégoriquement contre ce classement.	26/05/21	Non
16	Suite à la consultation des éléments du dossier, je vous informe que je suis opposé au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable. Manuel Novais, Maire de la commune de Fontanières	27/05/21	Non
17	Par ce mail je vous fais part de mon avis sur la zone vulnérable qui serait susceptible de se trouver sur la commune de Nouant (siège de mon exploitation). L'exploitation agricole se situe en zone défavorisée, actuellement l'exploitation est en système bovin viande avec engraissement des animaux mais avec un chargement proche de 1,2 UGB/ha, ce qui est un système extensif. 70% de la surface de l'exploitation est en système herbagé avec 85% des surfaces en herbes en Prairie Permanente. Suite aux différentes conjonctures agricoles, les animaux sont vendus en brouillards pour limiter le chargement. De plus sur nos régions des animaux sont dans les parcelles du mois d'avril à début décembre car les sols ne sont pas porteurs. Afin de maintenir un semblant de revenu (très faible à ce jour), les exploitations du secteur ont revu leur utilisation d'engrais en baisse, actuellement passage des fumiers sur les parcelles en herbes à faibles doses et le fumier est aussi utilisé pour la culture du Maïs qui représente 7% de la SAU de l'exploitation. Pour la fertilisation des céréales, 2 apports d'engrais minéraux ammonitrates sont apportés à 100 u Maximum par ha. Si l'on regarde les parcelles de la zone concernée, on peut observer que sur la masse d'eau concernée 49 ha, on prend une surface totale de 200 ha due à la section cadastrale, ce qui reste absurde de plus sur les 49 ha concernés réellement 39 ha sont en Prairie Permanente et 10 ha en Prairie Temporaire avec des pratiques agricoles extensives. Pourquoi vouloir étendre la ZV sur toute cette partie sachant que les analyses ont été réalisées après une période de sécheresse importante lors de la reprise des écoulements des eaux. Avec un nombre d'analyse restreint sur la période le classement reste très difficile à comprendre. Concernant mon avis sur ce classement, je vous exprime un avis défavorable et je suis totalement contre le classement de la zone en zone vulnérable. Le classement de la commune de Nouant reste à ce jour non utile et si des analyses plus précises sont effectuées, cela devrait montrer que les pollutions diverses ne partent pas de parcelles mises dans la zone. Je demande donc le retrait des surfaces situées sur la commune de Nouant du classement en zone vulnérable.	28/05/21	Non
18	Veillez noter par le présent mail mon désaccord avec le projet d'extension de Zone Vulnérable sur la Creuse et en particulier sur les communes de Saint-Marien et Boussac-bourg (23600) sur lesquelles se situe l'ensemble de mon exploitation. Je suis situé sur le bassin versant des Martinats accompagné par l'agence de l'eau Loire Bretagne depuis quelques années (j'ai été membre de la commission agricole et dans les premiers à m'engager dans les MAE réduction ferti-phyto (avant que ceux-ci ne soient remis en cause en 2015 après 1 ou 2 ans seulement d'engagement alors que nous avions signé pour 5 ans). J'ai eu connaissance des nombreuses analyses réalisées par l'ARS dans le cadre du suivi de nos prélèvements d'eau et suis au courant de la seule analyse dépassant les 50mg lors d'un grand lessivage de janvier 2019 après sécheresse (51mg seulement une fois au petit bognat) mais aussi de toutes les autres inférieures et plutôt en stagnation (encore plus à Boussac-bourg avec un maxi à 44 milligrammes...). Je trouve donc anormale que le nouveau classement soit basé sur si peu d'analyse et croit savoir que normalement il faut un minimum de 10 analyses avec retrait de la plus haute valeur ??? En ce qui me concerne j'éleve des ovins (150 brebis allaitantes en extensif sur 12 hectares d'herbes) et des porcs en bâtiments (160 truies Naisseur engraisseur en ICPE enregistré avec plan d'épandage chez des voisins réalisés en 2017 pour ne pas surdoser les épandages d'azote, phosphore, potasse) sur mes 79 hectares de SAU où je cultive maïs, blé et triticale pour nourrir le plus possible mes animaux (1/3 d'autonomie environ). J'enregistre donc tous mes épandages et réalise un prévisionnel de fumure, conscient de la nécessité pour nous comme pour nos enfants de prendre soin de la ressource en eau et de la vie de notre sol. J'essaie aussi de faire des couverts végétaux en inter-culture dans un souci de piège à nitrates mais aussi de structure du sol et sait comment ils ne sont pas toujours évidents à réaliser, notamment ces dernières années de réchauffement climatique. Je pense donc être à peu près dans les clous en cas de passage en ZV (avec capacité de stockage lisier de 11.5 mois) mais n'y suis pas favorable pour la contrainte que ça représente sur les périodes d'épandages plus restreintes, les obligations d'inter-cultures qui ne sont pas forcément réalisables (gaspillage d'énergie notamment fossile et de temps si résultat impossible suivant les années) et la contrainte administrative et financière que cela représente pour mon exploitation et toutes celles qui m'entourent et ne sont pas forcément financièrement aisées. Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, je souhaite que mon avis puisse être pris en compte et compris, sincères salutations.	29/05/21	Non
19	Bonjour, Nous vous informons que notre conseil municipal doit se réunir jeudi 10 juin 2021. Lors de cette réunion, la motion sera présentée à l'Assemblée. Nous vous ferons retour dès le lendemain, le vendredi 11 juin 2021. Vous en souhaitant bonne réception. Bien cordialement. Commune de MERINCHAL	31/05/21	Non

20	Bonjour, la Commune de Rougnat est opposée au classement du bassin versant du Cher et sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable pour les motifs suivants : - par rapport aux systèmes d'exploitation en place - par rapport aux méthodes de classement - par rapport aux conséquences Le Maire de Rougnat Pierre Désarménien	01/06/21	Non
21	Madame, Monsieur, Veuillez trouver en pièce jointe la délibération du conseil municipal de Nouhant adoptant une motion relative au maintien de 17 communes du Bassin versant du CHER hors zonage dit vulnérable, dans le cadre de la consultation publique mise en place par rapport au projet de révision des zones vulnérables. Cordialement.	01/06/21	Non
22	Bonjour. Nous sommes agriculteurs sur l'est de la Creuse. Notre système d'élevage est extensif (1,1UGB/HA) puisque nous avons plus de 95% de prairies. Nous valorisons donc nos effluents sur celles-ci au printemps de manière raisonnée pour éviter l'achat d'azote minérale. Ainsi,aux vues de nos pratiques, il est difficile d'accepter ce classement en zone vulnérable. De plus, on ne pense pas qu'il n'y ait que l'agriculture qui génère des nitrates. Il existe plusieurs stations d'épuration défectueuses au moment de votre prélèvement et des usines rejettent leurs eaux dans le milieu. Autre problème,il n'y qu'un seul point de prélèvement situé en amont du bassin versant qui déclenche ce classement. Cela nous paraît maigre vu les conséquences que celui-ci amène. Du coup, il nous paraît difficile d'accepter ces conditions et de nous relancer dans une mise aux normes de nos structures vu le contexte économique actuel. De plus, les contraintes techniques et administratives sont des charges supplémentaires dans la gestion de notre exploitation. En conclusion,nous sommes DEFAVORABLES au classement du bassin versant du CHER de sa source jusqu' au complexe de Rochebut en zone vulnérable.	01/06/21	Non
23	Nous sommes éleveurs sur la zone bassin versant du cher à l'est de la Creuse. Nos systèmes herbagers sont extensifs et nous faisons notre maximum pour limiter la pollution en nitrates. Nos pratiques raisonnées de fertilisation et les conséquences administratives et techniques engendrées par ce classement nous amènent à donner un avis DEFAVORABLE à ce classement en zone vulnérable.	01/06/21	Non
24	Je m'oppose au classement de la commune de Villemort (86291) en zone vulnérable, car les conditions qui avaient prévalu en 2017 pour le non-classement n'ont pas évolué.	02/06/21	Non
25	Madame, Monsieur, Je vous prie de trouver en pièce jointe la motion adoptée par le conseil municipal de Saint Julien-la-Genête. Vous en souhaitant bonne réception, Très cordialement,	03/06/21	Non
26	Je suis contre la zone vulnérable dans notre secteur. Mon exploitation, a l'image de beaucoup d'autres chez nous, est en système extensif, basée essentiellement sur l'herbe avec peu d'apport minéral azoté. De plus le nombre d'analyse est insuffisant pr justifier un tel constat, et nous devrions retenir la moyenne de l'ensemble des analyses. Enfin, les conséquences peuvent être dramatiques, comment financer de telle mise au normes, avec des capacités de stockage aussi importante. Des laiteries comme sodiaal ne nous permettent déjà pas de vivre de notre métier aujourd'hui. Comment expliquer cela a nos jeunes enfants? Je le répète la pollution, elle ne vient pas de notre agriculture extensive !!! Par conséquent, je suis complètement opposé au classement du bassin versant du cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.	04/06/21	Non
27	Bonjour, je m'oppose fermement à la révision des zones vulnérables dans notre région des Combrailles en creuse. En effet cette révision s'appuie sur une seule analyse dépassant les critères de pollution. Cette analyse a été réalisée après une longue période de sécheresse et ne démontre en aucun cas une pollution d'origine agricole mais plutôt un mauvais fonctionnement d'une station d'épuration à ce moment là. L'évolution climatique avec des longues périodes de sécheresse et des précipitations plus concentrées peut être à l'origine de mesures dépassant très ponctuellement les taux admissibles sans que la faute soit rejetée sur les agriculteurs. Les dernières analyses révèlent toutes des teneurs en éléments nocifs très inférieures aux taux d'alerte. Il est donc inconcevable d'imposer des contraintes supplémentaires à nos systèmes extensifs et déjà très peu voir pas du tout rémunérateurs. Les mesures prises dans d'autres zones vulnérables depuis plusieurs années non d'ailleurs pas apportées de résultats très probants. Les agriculteurs sont des gens responsables et savent faire évoluer leurs pratiques dans le respect de l'environnement et de leur intérêt économique sans avoir besoin des conseils d'administratifs et d'associations écologistes bien loin de la réalité du terrain. C'est pourquoi je m'oppose à la révision des zones vulnérable sur le bassin versant du Cher dans notre beau département de la Creuse.	05/06/21	Non
28	Bonjour, Par la présente, je m'oppose à la révision des zones vulnérables à la pollution des nitrates en Creuse. En effet, ce classement intervient suite à des analyses réalisées lors de conditions climatiques particulières (sécheresse importante), à la reprise de l'écoulement des eaux. De plus, une seule analyse dépasse la norme sur la période de prélèvements, alors que la moyenne des analyses est très faible. On peut également noter un nombre insuffisant d'analyses pratiquées. Par ailleurs, ces analyses ont été effectuées sur seulement 2 points de prélèvements, relativement proches géographiquement, ce qui ne représente pas l'ensemble de la situation du bassin. C'est d'ailleurs un bassin relativement boisé, ce qui peut générer des fuites d'azote. La pollution des eaux peut également être due à des stations d'épuration non conformes, et non par les activités d'élevage. Ces dernières sont d'ailleurs particulièrement respectueuses de l'environnement dans notre secteur, puisque les élevages sont conduits de manière extensive, avec un chargement généralement faible (aux alentours d'1 UGB/ha) et des animaux présents au pâturage plus de 7 mois par an (d'avril à fin novembre / mi décembre). Par ailleurs, la gestion des sols en hiver contribue à diminuer la quantité de sols nus par l'implantation de CIPAN entre les différentes cultures. Un travail important est mené sur ce bassin depuis plusieurs années, en collaboration avec les acteurs locaux, afin d'optimiser la gestion des apports azotés, notamment par la réalisation fréquentes d'analyses de sol et de reliquats azotés. Ces analyses permettent un fractionnement et une juste répartition des apports, à faible dose, y compris pour les fumures sur prairies. Les surfaces attenantes aux ruisseaux sont majoritairement enherbées, ce qui réduit grandement les risques de pollution des eaux. Ce classement hâtif et injustifié en zone vulnérable représente une réelle menace pour la pérennité de nos exploitations, notamment sur l'aspect économique avec un surcoût lié à l'augmentation des capacités de stockage. Cela représente également des contraintes administratives non négligeables en termes de temps mais également de coûts liés à l'accompagnement. Pour toutes les raisons énoncées précédemment, je m'oppose au classement du bassin versant du Cher, de sa source jusqu'au complexe de Rochebut, en zone vulnérable. Cordialement,	05/06/21	Non
29	Nous sommes en GAEC à 3 associés en zone de montagne dont 1 en retraite en janvier 2022 ,avec notre salarié qui va le remplacer . Nous avons 60 vaches laitières sur logettes paillées sur 135 hectares pâturant durant 7 mois et 220 chèvres laitières : Le chargement par ha est donc faible. L'exploitation est aux normes actuellement mais si la commune de ROUGNAT doit passer en zone vulnérable ,des investissements conséquents seront à prévoir. Ce sera difficile pour le jeune repreneur de financer la reprise des parts sociales et l'augmentation des capacités de stockage. Aussi, nous sommes totalement opposés au classement du bassin versant du Cher ,de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.	05/06/21	Non
30	Bonjour, suite à la révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates, je vous informe que je suis contre ce projet. En effet, mes arguments contre ce projet sont les suivants : -chargement par hectare faible -les exploitations du département de la Creuse ont plus de 80% de leur surface en herbe -il n'y a pas d'élevage intensif sur ce même département mais des élevages extensifs. -il n'y a pas eu assez d'analyses réalisées sur la période concernée pour justifier un taux important de nitrates pour placer la zone en zone dite vulnérable -la pollution est possible par d'autres origines autre que l'agriculture (station d'épuration non conforme par exemple) -si la zone est classée vulnérable, cela engendrerait des coûts de production supplémentaires pour les agriculteurs (obligation de se soumettre à de nouvelles mises aux normes par exemple modification de bâtiments...) C'est pourquoi je suis opposé au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.	05/06/21	Non

31	<p>Bonjour, Le projet de classement du bassin versant du Cher de sa source au complexe de Rochebut ne me paraît pas du tout opportun. En effet, plusieurs éléments concernant la nouvelle zone concernée ne sont pas cohérents avec la réalité du terrain. Cette zone est essentiellement située en zone de montagne où les systèmes d'exploitation sont extensifs avec des chargements faibles, plus de 80% de la surface en herbe, une faible fertilisation en engrais minéraux azotés, des apports de fumier peu importants sur les prairies et la présence d'animaux au pâturage plus de 7 mois par an. Les analyses qui ont conduit à ce projet de nouveau classement ont été réalisées après des épisodes importants de sécheresse et la reprise de l'écoulement des eaux. Parmi ces analyses, il est à noter qu'une seule dépasse la norme sur la période alors que la moyenne des analyses est très faible. D'autres analyses réalisées récemment en de nombreux points de la zone concernée montrent un taux de nitrates très inférieur au seuil de 18 mg/l. Un classement de ces communes en zone vulnérable serait très préjudiciable pour l'agriculture locale avec des contraintes techniques (période d'épandage, difficulté pour implanter des couverts en intercultures), administratives et surtout financières pour de nombreuses exploitations qui verront leur trésorerie mise à mal par les investissements qu'elles auront à réaliser. Considérant ces arguments, je suis défavorable au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.</p>	06/06/21	Non
32	<p>agriculture extensive avec peu d'élevage hors sol, quasiment pas de céréales hormis pour nourrir les troupeaux, présence importante de forêt et de zones natura 2000 déjà protégées. Le classement de ces communes des Monts du Forez est une hérésie.</p>	07/06/21	Non
33	<p>madame, monsieur, Le conseil municipal de Dontreix est sensible à la protection de la ressource en eau du fait que nous possédons notre propre réseau d'eau potable, une eau de source dont le suivi régulier des analyses montre son excellente qualité. Cette problématique d'un taux élevé de Nitrate dans le Cher, la méthodologie dont les prélèvements ont été réalisés, et de là, la décision surprenante de vouloir classer arbitrairement tout un territoire en zone vulnérable nous interpelle, et nous amène à réagir. Selon les informations de la Chambre d'agriculture de la Creuse seulement 7 analyses auraient été faites sur la rivière du Cher entre Mérinchal et Chambonchard en 2018- 2019, et une seule aurait dépassée le seuil de 18mg/L de NO3 à la date du 8 Février 2018, à une période correspondante d'une part à la sortie d'une grande sécheresse, d'autre part à un moment où les rejets de la station d'épuration d'Auzances se versaient directement dans un affluent du Cher. Après renseignements pris auprès de différents organismes compétents, pour le suivi d'autres rivières comme le Sioulet via la Sioule dont un bassin versant de notre commune fait partie, là, des prélèvements et analyses mensuelles avaient été effectuées sur une période de deux ans. Delà la première anomalie majeure constatée dans l'affaire qui nous concerne nous permettant de contester la méthodologie appliquée. Quel élément peut permettre d'affirmer qu'un seul taux de Nitrate au dessus de la norme est d'origine agricole ? Pourquoi stigmatiser une fois de plus l'agriculture, alors qu'à cette période les rejets de la station d'épuration d'Auzances se déversaient directement dans la Noisette via le Cher. Ce dysfonctionnement a été réparé en septembre 2019. Tout cela ressemble à un nouveau signal discriminatoire du monde agricole, qui fait déjà suffisamment face à de nombreuses crises. Est-il sérieux de considérer qu'une seule analyse dépassant la norme des 18mg/L de NO3, dont la fiabilité peut-être discutable, devrait se traduire par des contraintes agricole dont les conséquences de l'impact financier ne sont pas mesurables en l'état. Suite à l'inquiétude de tous les acteurs économiques, la Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine a mandaté le laboratoire Départemental de la Creuse en date du 27 Mai 2021, à prélever et analyser 11 points répartis sur 7 communes soit : Chard, Les Mars, Dontreix, Auzances, Rougnat, Fontanieres, Chambonchard. Le résultat est surprenant car la teneur moyenne de ces 11 points est de seulement 4.74 mg /L de NO3. Nous pensons qu'en toute logique, que s'il y a suspicion d'une quelconque pollution, il faut prendre le temps de faire des analyses plus précises sur le Cher et ses affluents au moins sur douze mois. A travers la compétence Gemapi, notre communauté de Communes pourrait intervenir en partenariat en se chargeant de diagnostiquer l'origine de cette pollution. Enfin, nous contestons le fait que l'enquête publique soit complètement délocalisée, il aurait été beaucoup plus pratique qu'elle eut lieu sur le territoire concerné, facilitant ainsi toutes les parties prenantes pour venir s'exprimer. Le manque de fiabilité, la méthodologie employée rendent cette décision de vouloir classer le bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable semble nullement crédible, et contestable. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à cette décision. Le maire de la commune de Dontreix Denis Richin et son conseil municipal</p>	07/06/21	Non
34	<p>Madame, Monsieur, Vous trouverez ci-joint une motion signée par tous les élus de la commune de CHARRON en défaveur du classement en zone vulnérable de notre commune. De plus, sont joints également les résultats d'analyses effectuées le 25 mai dernier indiquant un taux très faible en nitrate qui appuie notre demande. Par ailleurs, il est tout à fait contestable de s'appuyer sur un seul point de prélèvement loin de notre commune en raison d'un travail trop important par les techniciens. L'indolence ne pouvant pas être avancée pour imposer d'importantes contraintes à des agriculteurs dont le travail quotidien représente au moins 12 heures par jour, et dont les conséquences financières pour la mise aux normes engendreraient une fois de plus la mise en péril de certaines exploitations. Vous en souhaitant bonne réception, Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression des mes salutations Distinguées.</p>	07/06/21	Non
35	<p>Bonjour, Dans le cadre de la consultation du public sur la révision des zones vulnérables sur le bassin Loire-Bretagne, vous trouverez ci-joint la contribution de la Chambre d'agriculture de la Vienne. Cordialement</p>	07/06/21	Non
36	<p>Madame, Monsieur, Je me permets de vous faire part de mon opposition au classement en zone vulnérable, en effet au vu des résultats d'analyses effectuées par les élus de notre territoire fin mai, et des taux relativement bas en nitrates ce classement n'est par recevable sur ma commune. Afin d'être plus crédible et sérieux je vous suggère de procéder à des prélèvements sur notre commune, qui apparaît aujourd'hui avec les résultats les plus faibles des diverses analyses. Vous rendez vous compte des conséquences d'un tel classement pour les exploitations agricoles en terme d'administratif et de coût financier. Je fais partis des éleveurs qui fait attention à l'environnement et je ne veux pas payer pour des pollueurs qui se situent bien loin. Cordialement, Franck BOUCHET (maire de Louhan)</p>	07/06/21	Non
37	<p>Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-joint la délibération concernant la « Motion relative au maintien de 17 Communes du Bassin versant du Cher hors zonage dit vulnérable » adoptée par le Conseil Municipal, en sa séance du 27 Mai 2021. Cordialement. Mairie d'EVAUX LES BAINS</p>	07/06/21	Non
38	<p>Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-joint la motion relative au problème des zones vulnérables ainsi que le résultat des analyses d'eau sur les taux de nitrates de la partie amont du Cher. Bien cordialement, Le Maire, Serge PERRIER. MAIRIE DE CHARD</p>	07/06/21	Non

39	<p>Bonjour, Je viens donner mon avis sur le projet de zone vulnérable sur la partie EST de la Creuse qui suit le Cher. Je suis agriculteur non loin de cette zone là, mais pas concerné directement quoique? Je suis très étonné de voir que tout une zone pourrait être classée, pour seulement une seule analyse dépassant la norme, alors que la moyenne des analyses est très en dessous de celle ci. De plus il apparaît que les analyses ont été réalisées sur seulement deux points de prélèvement en aval du bassin versant, pourquoi ne pas réaliser des analyses sur l'ensemble des communes traversées pour trouver d'où viendrait "la pollution" ? Le relief accidenté, l'altitude et le faible potentiel des terres sur cette zone du département nous obligent à pratiquer un élevage extensif, dont le chargement est souvent proche de 1 UGB/HA. Les animaux sont nourris principalement à base d'herbe dont une bonne partie provient de prairies naturelles qui sont d'énormes pièges à carbone et nitrates. Nous ne connaissons pas les sols nus, ou le zéro pâturage pratiqué dans d'autres régions... C'est une agriculture vertueuse, qui façonne et entretient nos paysages, respecte l'environnement et la biodiversité, qui permet de maintenir des zones rurales. Et pourtant, nous agriculteurs malgré de nombreuses mises aux normes, malgré une baisse radicale de l'utilisation des produits phytosanitaires ces dernières années, malgré des épandages raisonnés, sommes pris pour cible une fois de plus. Qu'en est il des bourgs sans station d'épuration qui rejettent leurs boues dans les rivières? Qu'en est il des particuliers n'étant pas contraints à mettre aux normes leurs épandages? Qu'en est il de la station d'épuration d'Auzances qui a mis 20 ans pour se mettre aux normes, et celle de Chambonchard qui déborde tous les hivers? Qu'en est il des usines rejetant leurs eaux usées dans le Cher ou ses affluents? Le moral et la trésorerie des agriculteurs sont déjà au plus bas avec la baisse des aides PAC annoncées, des cours toujours plus bas, toujours plus de contraintes environnementales... Le classement en zone vulnérable et tout ce qu'elle engendre, serait un nouveau coup dur pour une profession qui est à bout. Pour l'ensemble de ces raisons vous comprendrez que je suis contre le classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.</p>	07/06/21	Non
40	<p>Bonjour, J'estime que les analyses d'eau ne sont pas bien réparties et ne sont pas significatives pour justifier un tel classement. De plus, il serait injuste que les agriculteurs à eux seuls subissent ces contraintes. Il ne faut pas oublier que c'est grâce à eux que le paysage est si bien entretenu. Je suis donc opposée au classement en zone vulnérable du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut.</p>	07/06/21	Non
41	<p>Bonjour, Ci-joint la contribution de la Chambre d'agriculture de l'Indre à la consultation sur l'extension des zones vulnérables. Vous en souhaitant bonne réception, Bien à vous</p>	08/06/21	Non
42	<p>Bonjour, Nous sommes une exploitation située en zone défavorisée avec un système d'élevage extensif et une majorité de surfaces en herbe. Nous utilisons peu d'engrais minéraux azotés et de la surface en herbe est présente le long de l'ensemble des cours d'eau. Par ailleurs le classement s'est fait suite à des analyses réalisées après des épisodes de sécheresse importante et à la reprise de l'écoulement des eaux. Les hectares concernés sont sur le département de la Creuse, donc dans une région différente et ne concerne uniquement que des prairies (39 ha prairies permanentes et 10 ha de prairies temporaires) Pour finir, ce classement augmentera les contraintes administratives sans intérêt par rapport au système d'exploitation. Nous sommes donc opposés au classement en zone vulnérable de la commune de Nouhant et nous demandons le retrait du classement des surfaces concernées sur cette commune Bien cordialement</p>	08/06/21	Non
43	<p>Bonjour, Nous sommes une exploitation située en zone défavorisée avec un système d'élevage extensif et une majorité de surfaces en herbe. Nous utilisons peu d'engrais minéraux azotés et de la surface en herbe est présente le long de l'ensemble des cours d'eau. Par ailleurs le classement s'est fait suite à des analyses réalisées après des épisodes de sécheresse importante et à la reprise de l'écoulement des eaux. Les hectares concernés sont sur le département de la Creuse, donc dans une région différente et ne concerne uniquement que des prairies (39 ha prairies permanentes et 10 ha de prairies temporaires) Pour finir, ce classement augmentera les contraintes administratives sans intérêt par rapport au système d'exploitation. Nous sommes donc opposés au classement en zone vulnérable de la commune de Nouhant et nous demandons le retrait du classement des surfaces concernées sur cette commune Bien cordialement</p>	08/06/21	Non
44	<p>Bonjour, Nous sommes une exploitation située en zone défavorisée avec un système d'élevage extensif et une majorité de surfaces en herbe. Nous utilisons peu d'engrais minéraux azotés et de la surface en herbe est présente le long de l'ensemble des cours d'eau. Par ailleurs le classement s'est fait suite à des analyses réalisées après des épisodes de sécheresse importante et à la reprise de l'écoulement des eaux. Les hectares concernés sont sur le département de la Creuse, donc dans une région différente et ne concerne uniquement que des prairies (39 ha prairies permanentes et 10 ha de prairies temporaires) Pour finir, ce classement augmentera les contraintes administratives sans intérêt par rapport au système d'exploitation. Nous sommes donc opposés au classement en zone vulnérable de la commune de Nouhant et nous demandons le retrait du classement des surfaces concernées sur cette commune Bien cordialement</p>	08/06/21	Non
45	<p>Mesdames, Messieurs, En temps que FDSEA de l'Indre, nous souhaitons faire remonter nos interrogations sur le classement en Zones Vulnérables des communes d'Ingrandes et de Concremiers. En effet, n'ayant pas été convié aux réunions comme prévu dans le schéma directeur. Nous avons eu un retour d'un agriculteur qui en contactant la Chambre de l'Agriculture a su que le classement de ces deux communes serait basé que sur un seul prélèvement. Ce qui ne nous paraît pas représentatif par rapport aux conséquences que cela implique pour ces communes. Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos remarques. Restant à votre disposition, Cordialement</p>	08/06/21	Non

46	<p>Bonjour Je suis agricultrice depuis 1989 dans un petit village qui s'appelle Dorgues en amont du barrage de Rochebut. Voici mes avis sur la mise en place du nouveau zonage en zone vulnérable sur le bassin du Cher :</p> <p>Nous sommes sur une zone où il n'est pas possible de pratiquer l'élevage intensif :fortes pentes terrains séchants .ce sont les animaux qui exploitent le mieux nos parcelles. Les nitrates achetés coûtent très chers nous ne sommes ni riches, ni idiots ,pour épandre ces derniers sur de fortes pentes afin qu'ils soient lessivés! La plupart des exploitations ont 80% de leur surface en herbe, cette dernière puise du co2 donc bonne pour l'environnement ! Notre chargement est très faible et sera encore plus faible car avec toutes les contraintes administratives en plus du travail éprouvant quotidien les jeunes ne s'installent plus ! Les animaux sont au pâturage la plupart du temps et ne génère pas de fumier comme dans certaines régions qui pratiquent l'élevage intensif ! Nous gérons les apports d'azote au plus près :analyses de terre ,reliquats... La plupart des cours d'eau sont bordés d'une surface en herbe. De plus peu de parcelles sont drainées systématiquement pas comme dans certaines régions ! Et je peux encore énumérer des conduites de cultures et d'élevage respectueuses de l'environnement tel que un apport de fumier modéré sur prairie hors périodes de lessivage !La conversion en bio de plusieurs exploitations qui suivent à la lettre des normes strictes par rapport à d' autres pays européens.</p> <p>Je me demande vos critères de classement :Sommes-nous :nous agriculteurs éleveurs vraiment responsables, de toute cette pollution ?.Est-ce une analyse sur le lot qui pose problème et ce pose t'on la question de savoir si ces analyses ont été faites sur les bonnes périodes ?Les stations d'épurations sont -elles aux normes ,en périodes d'inondations ou fortes pluies :n'y aurait-il pas des débordements. ? Est-ce que vous vous rendez compte des incidences que ce classement peut avoir sur une région telle que la nôtre : Il y aura des surcoûts engendrés sur nos exploitations déjà fragiles ,à cause de l'augmentation des capacités de stockage. Nous respectons déjà des périodes d'épandages strictes, ces dernières seront réduites ! Des charges administratives supplémentaires pour l'accompagnement à faire ces dossiers et des contraintes qui sont sans intérêts par rapport à nos modes d'élevage et de cultures. Si on continue dans ce sens l'élevage bat de l'aile ,là il n'y en aura plus .Est-ce cela que vous voulez ,et qu'on laisse entrer de la viande du MERCOSUR .Parce qu'il faudra bien nourrir les gens et je ne pense pas que les sauterelles vont nourrir notre population ! Pensez à nous soutenir en étant objectif face à notre région que vous englobez dans tout le lot et qui pourtant n'a rien à voir je vous l'ai expliqué ci-dessus. Comme vous pouvez le comprendre je suis totalement opposée au classement du Bassin versant du Cher de sa source jusqu'au barrage de Rochebut en zone vulnérable.</p>	08/06/21	Non
47	<p>Bonjour ci jointe notre contribution Bien cordialement</p>	08/06/21	Non
48	<p>C'est avec désarroi que nous avons appris le projet de classement de notre secteur en zone vulnérable. Cela nous semble injustifié, nous pratiquons une agriculture raisonnée avec un système d'élevage extensif, des animaux au pâturage et pour ce qui est des céréales nous produisons du blé meunier au sein d'un GIE avec un cahier des charges (analyses de terre, reliquat d'azote) nous utilisons les engrais azotés et les produits phytos en faible quantité, nous faisons des semis de couvert à l'automne pour éviter les sols nus en hiver. Nous pensons que des prélèvements et des analyses supplémentaires sont nécessaires avant de prendre une décision lourde de conséquences économiques pour nos exploitations qui sont déjà en grandes difficultés. Nous sommes contre ce classement du bassin versant du cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable qui est basé sur une seule analyse qui dépasse la norme alors que la moyenne des analyses est très faible. Nous espérons que vous tiendrez compte de tous ces éléments. Cordialement.</p>	09/06/21	Non
49	<p>Je suis exploitant agricole avec un élevage très extensif en système tout herbe. Je n'utilise pas d'engrais minéraux azotés et l'apport de fumier est fait uniquement sur prairie et à faible dose. Compte tenu de ces éléments, je suis opposé au classement des communes du département de la Creuse en zones vulnérables. Respectueusement</p>	09/06/21	Non
50	<p>Bonjour, Je suis actuellement jeune agriculteur sur la commune de SERMUR qui est en projet de classement. Je suis un agriculteur conscient de certaines problématiques environnementales, tous les jours je veille à pratiquer une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement. Car oui le sol, nos champs sont nos outils de travail mais c'est aussi grâce à notre agriculture qu'ils sont entretenus aujourd'hui. Le classement en zone vulnérable entraîne une nouvelle fois trop de contraintes dans la gestion d'une exploitation agricole. De plus je trouve que ce classement est basé sur des éléments moyennement fondés, trop peu d'analyses ont été réalisées et dans des années exceptionnelles niveau hydrométrie. Je suis donc contre le classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.</p>	09/06/21	Non
51	<p>Bonjour, Actuellement en projet d'installation sur une commune concernée par le classement je me permets de donner mon avis. La plupart de nos exploitations du territoire sont des structures extensives avec beaucoup de surface en herbe conduite dans une agriculture raisonnée et soucieuse de l'environnement. Ce projet de classement me semble inapproprié et mal fondé, avec des analyses trop limitées. En ajoutant sans cesse des complications de gestion et administrative l'agriculture commence à être en sérieux péril, demain si l'agriculteur n'est plus le principal acteur de l'entretien du territoire qui le sera ? Je suis donc opposée au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.</p>	09/06/21	Non
52	<p>En étant élue, première adjointe à la commune de SERMUR, je tiens à exprimer mon désaccord par rapport à cette loi. Les quelques agriculteurs qui sont encore jeunes sur Sermur ne vont plus pouvoir travailler dans de telles conditions,pourtant leur travail est très réfléchi et cohérent, ils font des céréales, du maïs,renouvellent les prairies pour nourrir leurs bêtes, c'est un territoire d'élevage, qui va nourrir les habitants ??ils vont disparaître si on ne les soutient pas.. Je suis contre cette loi. Cordialement. Brigitte Gerbe</p>	09/06/21	Non
53	<p>Je suis opposé à toutes les contraintes que l'on veut nous imposer,les analyses ne sont pas fondée !</p>	09/06/21	Non
54	<p>Bonjour, Dans le cadre de la consultation sur les zones vulnérables nitrates du bassin Loire Bretagne, FNE Pays de la Loire souhaite déposer la contribution ci-jointe. Bien cordialement,</p>	09/06/21	Non
55	<p>Bonjour, Veuillez trouver ci jointe la réponse de la FRSEA Bretagne à la consultation du public sur le projet de texte sur la révision des ZV. Vous en souhaitant bonne réception, Bien cordialement,</p>	09/06/21	Non
56	<p>Bonjour, Je vous fais parvenir la délibération du Bureau de la Chambre d'agriculture du Cher concernant la révision de la zone vulnérable 2021. Cette version est non signée pour des questions d'organisation mais je vous ferai suivre la version signée dès que possible. En complément de cette délibération, quelques remarques en prendre en compte pour l'avis de la Chambre d'agriculture du Cher : - Commune de La Perche classée totalement et commune d'Epineuil le Fleuriel classée partiellement. L'origine du classement est le bassin du Cher, avec un P90 = 23 mg/l (12 mesures). Nous tenons à dénoncer le classement de ces communes, sur la base d'un qualimètre situé à Foëcy, soit près de 75 km en aval, qui n'est pas représentatif de l'activité et des pratiques de l'amont. - Communes de Sidailles et Préveranges classées partiellement. L'origine du classement est le bassin de la Joyeuse, avec un P90 = 21 mg/l. Nous dénonçons le classement de ces communes sur la base d'un nombre de mesures insuffisant pour caractériser un percentile 90, puisqu'il n'y a que 7 mesures réalisées sur la Joyeuse. Merci de prendre en considération cet avis. Cordialement,</p>	09/06/21	Non

57	<p>Bonjour, Voici la réponse des JA Bretagne à la consultation sur les zones vulnérables : Déjà lors de la révision précédente, l'amélioration de la qualité de l'eau en Bretagne étant reconnue par les différents acteurs, JA Bretagne s'interrogeait sur la justification du maintien de la zone vulnérable sur la totalité du territoire. A nouveau, JA Bretagne ne comprend pas l'acharnement de ce maintien dont la Bretagne est victime laissant à la seule charge des agriculteurs les conséquences économiques. En effet, après analyse des données brutes et malgré leurs partages lors de la phase de concertation préalable, aucun des dysfonctionnements relatés n'a été pris en compte. Il demeure donc : Une application abusive du principe de précaution en utilisant le critère eutrophisation (seuil 18 mg/l de nitrates) pour la proposition de classement, sans fondements scientifiques étayés ; L'utilisation de ce même critère pour la prise en compte de la contribution des eaux superficielles aux phénomènes d'eutrophisation marine, ce qui revient à disposer de 2 critères pour classer une masse d'eau superficielle en zones vulnérables au titre de l'eutrophisation marine, balayant ainsi toutes les évolutions positives constatées en matière de qualité des eaux superficielles. Une dégradation de la connaissance de l'état des masses d'eau. En effet, s'il y a bien une augmentation du nombre de qualimètres pour cette 7ème campagne, ces derniers, pour la majorité, ne permettent pas l'application du percentile 90 faute d'un nombre suffisant de mesures. C'est donc la concentration maximale qui est retenue, impliquant mécaniquement un glissement vers des valeurs plus élevées. Cette manière d'opérer noircit la réalité, classant ainsi des masses d'eau sans appréciation pertinente des tendances. Une analogie du zonage entre les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux superficielles et les eaux souterraines, alors que les données du BRGM permettent d'affiner la compartimentation des masses d'eau souterraine. Ce découpage serait à la fois plus juste du point de vue du fonctionnement hydrogéologique, et plus fin d'un point de vue géographique. Cet acharnement est renforcé par l'iniquité de traitement d'analyse constaté entre la Bretagne et les territoires susceptibles d'être classés en 2021 lors de la phase de concertation puisque les concernant, ces différents dysfonctionnements ont été pris en compte. Par conséquent, la réglementation sur la méthodologie de classement doit être revue urgemment afin d'établir un classement juste, équitable et reflétant la réalité du terrain. Dans cette attente, JA Bretagne reste fermement opposé au projet de texte. Avis défavorable.</p>	09/06/21	Non
58	<p>Bonjour, Agriculteur sur la commune de CHARRON, représentant du GAEC [XXX]. Ayant été informé par des représentants locaux que notre commune serait placée en Zone Vulnérable, je tiens à donner mon avis sur cette prise de décision. Mon exploitation est placée en zone de montagne avec un faible chargement hectare (0.99 pour être précis). A titre d'infos, mes animaux pâturent 8 mois dans l'année, Je cultive 30 hectares de céréales sur 165 hectares, cela représente 95 % de surface d'herbe avec aucun sol nu l'hiver, je tiens à préciser Je trouve cela absurde qu'à partir d'une seule analyse, vous pouvez prendre de telles décisions, de plus, le nombre d'analyses réalisées sur la période est minime et aucune réalisée sur ma commune !!! Enfin ce classement occasionnerait des surcoûts au niveau des exploitations agricoles déjà fragiles me semble-t-il !!! Et ce n'est pas fini, avec des charges et contraintes administratives supplémentaires au niveau des exploitations. Je ne tolère plus ! Nous ne sommes pas des vaches à lait !!! A l'issue de cet argumentaire, je vous donne un avis défavorable au classement du bassin versant du cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable. Cordialement,</p>	09/06/21	Non
59	<p>J'exploite en zone de montagne une exploitation de bovins viande avec un chargement inférieur à 1.2. les animaux pâturent plus de 7 mois par ans. Je n'ai aucun sol nu en hiver, l'ensemble de mes cours d'eau sont dans des prairies pâturées. Je suis opposé au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.</p>	09/06/21	Non
60	<p>Mon exploitation est située en zone de montagne, la majorité des animaux pâture plus de sept mois par an, très peu de sol nu en hiver. Je suis donc défavorable au classement du bassin versant du cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.</p>	09/06/21	Non
61	<p>ADEEPARC (Association de Défense de l'Élevage, de l'Environnement et du Patrimoine Agricole et Rural Creusois réunie le 21 mai 2021. A délibérée sur la proposition de classement en zones vulnérables de Vingt nouvelles communes du département de la Creuse, L'ADEEPARC s'oppose à ce classement d'une manière générale, car les exploitations des secteurs proposés au classement restent, majoritairement comme tout le département de la Creuse, sur des systèmes d'élevage bovins allaitants conduits de façon extensive sur des surfaces en herbe. Ces dernières représentent plus de 80% de la SAU du département, avec un taux de chargement par hectare peu élevé. Le classement en zone vulnérable n'entraînera que des frais supplémentaires pour les exploitations déjà très fragilisées économiquement avec la crise que subit notre élevage depuis de nombreuses années l'élevage. La commune de Nouhant est classée partiellement en zone vulnérable au titre d'une masse d'eau située sur le département de l'Allier. Seulement 40 ha de cette masse d'eau font partie de la commune de Nouhant, soit 1.5% de la superficie de la commune. Cette masse d'eau est classée au titre des eaux superficielles avec une seule mesure à 25 mg/l. De plus, cette analyse a été réalisée après des épisodes importants de sécheresse et à la reprise de l'écoulement des eaux. Cette partie de masse d'eau située à l'amont ne reflète pas le contexte de ce bassin versant, à noter que le seul point de prélèvement est situé à l'aval. Les hectares concernés sur la commune de Nouhant par cette masse d'eau sont essentiellement des prairies permanentes ; 30 ha sur les 40 ha et 5 hectares de prairies temporaires et n'ont donc aucun impact négatif sur la qualité des eaux de la Magieure. De plus, le classement par section cadastrale entraînera le classement de surfaces en dehors du bassin versant de la Magieure donc sans enjeu pour cette masse d'eau (section de 200 ha pour 50 ha dans la masse d'eau). Ces surfaces sont situées sur le BV de la Voueize. Pour toutes ces raisons, la commune de Nouhant doit être exclue du classement en zone vulnérable Les communes de BOUSSAC BOURG et de ST MARIEN sont classées au titre des eaux souterraines suite à des analyses réalisées, le 10 janvier 2019, après des épisodes importants de sécheresse et au moment du remplissage des nappes. Le nombre d'analyses pris en compte est insuffisant sur la période considérée. Le classement est réalisé à partir d'une seule analyse qui dépasse de très peu la norme pour ST MARIEN et il s'agit du seul dépassement depuis 2017. Sur BOUSSAC BOURG, l'ensemble des analyses réalisées depuis 2017 sont inférieures à la norme de 50 mg/l et sans tendance à la hausse significative. A noter que ces points de prélèvement font déjà l'objet d'un suivi particulier et de prescriptions au niveau des périmètres de protection définis. Le classement de l'ensemble des communes de SAINT MARIEN et de BOUSSAC BOURG n'a pas d'intérêt et n'apportera aucune amélioration à la teneur en nitrate de ces points de prélèvement. Le classement de 17 communes du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut est réalisé à partir d'une seule analyse dépassant la norme sur la période alors que la moyenne des analyses est très faible et que cette analyse classante a été réalisée le 8 février 2019 après un épisode important de sécheresse et à la reprise de l'écoulement des eaux. On peut également signaler que le nombre d'analyses réalisées (seulement 7) sur la période de référence est insuffisant et ne permet pas d'appliquer la règle du percentile 90. Par ailleurs, il est fort probable que les teneurs en nitrates aient des origines non agricoles. De plus, l'activité agricole présente sur ce territoire situé en zone de montagne pour plusieurs communes et à dominante d'élevage extensif basé sur des systèmes herbagés. Les surfaces en toujours en herbe représentent plus de 60% de la SAU et l'ensemble des prairies représentent plus de 80% de la SAU. Ces éléments démontrent que les teneurs en nitrates relevées sur cette partie du Cher ne sont pas d'origine agricole. Le classement en zone vulnérable va juste engendrer des travaux nécessaires pour l'augmentation des capacités de stockage des effluents et des coûts pour lesquels les agriculteurs de la zone déjà fragilisés économiquement ne pourront pas faire face. Fonction de tous ces éléments l'ADEEPARC demande le retrait du classement en zone vulnérable de l'ensemble des communes du département de la Creuse.</p>	09/06/21	Non
62	<p>Concernant l'extension de classement en Zone Vulnérable Nitrate du bassin de l'Argent et de l'Onzon et leurs affluents, dans les deux zones de prélèvements, il est constaté qu'une valeur sur 9 prélèvements est excessivement élevée. Celle-ci a été effectuée début février 2019. Je fais le lien avec une météorologie particulière sur l'hiver 2018-2019. En effet, les bulletins météo France mettent en évidence cet hiver là un important déficit pluviométrique (- de 100 mm en plaine du Forez sur les 3 mois d'hiver déc2018 / janvier2019 / février 2019 et 83mm constaté à Boën sur Lignon). De plus, il est relevé sur la même zone une température exceptionnellement élevée, elle dépasse, au mois de février, 20°C, se situant 10° au-dessus des normales. Cela a pu avoir pour conséquence une minéralisation élevée de la matière organique due aux températures. Étant donné cette pluviométrie, les débits d'eau constatés à cette date et dans les cours d'eau concernés étaient au plus bas. Rajoutez à cela, que ces cours d'eau traversent des bassins forestiers de feuillus conséquents. L'activité agricole ne peut en aucun cas être la seule responsable de ces niveaux exceptionnels, vous affirmez dans les comptes-rendus de la DREAL que même si l'agriculture est bien présente, d'autres pollutions non-agricoles existent. Étant données ces circonstances climatiques, il semble inapproprié de valider une extension de zone sur des valeurs extrêmes et loin des moyennes. Outre ce résultat exceptionnel de février 2019, les valeurs relevées semblent rester dans la mesure de l'acceptable. Par conséquent, il n'est pas normal d'impacter l'activité agricole de ce territoire par un classement en zone nitrate. De plus, nous avons une activité agricole à dominante élevage à caractère extensif et très largement herbager, un chargement faible proche de 1 UGB/HA. Il est inconcevable que l'activité principale du territoire soit ainsi pénalisée aux vues des services rendus au niveau environnement, souveraineté alimentaire, entretien des surfaces (étangs et haies, zones herbagées). De plus, l'agriculture a fait beaucoup d'efforts : couverture végétales des sols, bandes enherbées avec le verdissement de la PAC, travail du sol simplifié (TCS). Nous constatons, par ailleurs, une augmentation des surfaces en Agriculture Biologique conséquente sur ce territoire. Le classement en Zone Nitrate aurait des impacts économiques négatifs évidents pour les exploitations de la zone sans pour autant assurer l'amélioration significative des résultats Nitrate dans les eaux superficielles.</p>	09/06/21	Non

63	Bonjour Veuillez trouver ci-joint les remarques de la Chambre d'Agriculture de la Loire dans le cadre de la consultation publique sur la nouvelle délimitation des zones vulnérables Nitrates du bassin Loire Bretagne. En vous remerciant de votre attention à nos remarques Sincères salutations	09/06/21	Non
64	Bonjour je suis contre le classement de ce département en zone vulnérable. Nous avons la capacité et l'objectif de pratiquer une agriculture raisonnée et raisonnable. les derniers prélèvements en 2021 effectués prouvent que nous arrivons à maîtriser l'utilisation de l'azote. les niveaux de nitrates dans l'eau sont faibles !! excellente nouvelle !! les municipalités ont rendu des motions favorables au NON classement en ZV. Notre production type élevage tend vers l'extensif avec des surfaces assez grandes en zones de montagne et un chargement plutôt faible. la surface en herbe est importante et représente 85 % de la SAU et si céréales aux abords d'un cours d'eau mise en place d'une bande tampon enherbée. pas de culture de maïs. pas de sol nu en hiver. cahier d'épandage organique et minérale et phytosanitaire dans le respect strict des consignes du technicien et grâce à la pertinence de l'utilisation du drone de surveillance, diminution des apports qui sont judicieux et plus systématiques ... apport du fumier sur herbe faible 15 T hectare. pour résumé INUTILITÉ DES ZONES VULNERABLES !!! Faites nous confiance, nous ne sommes pas des débilés, nous aimons et respectons la terre qui nous nourrit et nous tolère.	09/06/21	Non
65	Bonjour NON à la zone vulnérable en Creuse. nous vivons dans une zone de grande ruralité avec des exploitants respectueux du monde animal et végétal et bien sûr de l'eau ! ils sont conscients que l'eau est un bien précieux qui demande des règles strictes pour la partager. ils ont déjà beaucoup de contraintes et sont devenus très "filiqués". seuls les mauvais élèves doivent être repérés et sanctionnés mais certainement pas une région entière... laissons leurs faire leur travail Montesquieu disait les paysans ne sont pas assez savants pour raisonner de travers !	09/06/21	Non
66	Comment peut-on classer un ruisseau et son versant en zone vulnérable et ne prenant qu'une seule mesure en 3 ans (prélèvement en 2018) et à 15 kms en amont (dans la Vienne) avec trois années de sécheresse consécutive. De plus ce ruisseau est totalement à sec deux années sur trois à cause des failles qui sont en bord du cours d'eau entre la Vienne et l'Indre (lieu dit La Bertonnerie et Beauvais). Ce problème est connu de la fédération de pêche et de la DDT de l'Indre, et cela a été signalé depuis longtemps par les communes d'Ingrandes et de Concrémiers ainsi que par les usagers de l'eau : agriculteurs et pêcheurs. Ceci a pour conséquence de voir des milliers de poissons morts en putréfaction (2018 et 2019). Comment peut-on classer un ruisseau pour pollution d'un côté et de le laisser tarir aussi longtemps sans rien faire. Quel intérêt ? A cause des sécheresses à répétition et le non écoulement de l'eau pendant plusieurs mois, cela doit avoir une conséquence sur la mauvaise qualité de l'eau.	09/06/21	Non
67	Je suis exploitant agricole situé sur la commune d' Auzances , une exploitation 100% en herbe avec un système d'élevage extensif avec un faible chargement par hectare. Faible apport azoté et un apport de fumier sur prairie à faible dose . Je suis donc opposé au classement bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable.	09/06/21	Non
68	Bonjour, Je viens par ce mail présenter mon opposition au classement en zone vulnérable du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut. En effet, situé en zone de montagne avec un élevage plutôt extensif et un ensemble d'exploitation à dominance herbe, j'ai du mal à comprendre un tel classement. Le manque d'information et de coopération avec le monde agricole, la brutalité de la décision ne peuvent qu'augmenter cette opposition. Un tel classement ne peut qu'accroître la fragilité de nos exploitations au vu des contraintes techniques et économiques qu'il va entraîner. Cordialement.	09/06/21	Non
69	Je suis propriétaire d'une exploitation agricole située en zone de montagne et traversée par la rivière " Le Cher", qui se trouve sur la commune de "Les Mars" 23700. J'ai 56 ans, et les générations avant moi, ont toujours respecté ce cours d'eau, avec des surfaces en herbe tout le long de celui-ci, avec de très faibles apports d'engrais et de fumier et toujours dans des périodes appropriées. Le fait de classer la commune en zone vulnérable, suite à une seule analyse, dépassant la norme, alors que la moyenne des analyses est plutôt faible me paraît injustifié. Car il y a sûrement d'autres origines que, agricole qui devrait être prisent en compte et notamment celle des stations épurations non conformes. Le surcout engendré sur mon exploitation par toutes ces charges supplémentaires, et ces nouvelles réglementations, ne sera jamais compensé. Cela va donc fragiliser un peu plus une situation déjà très difficile. Pour toutes ces raisons je suis totalement opposé au classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable. Cordialement.	09/06/21	Non
70	Je suis contre le classement des communes de Boussac Bourg et Saint Marien en zone vulnérable. Contre car ces communes sont en zones défavorisées, avec une large majorité d'élevages extensif, peu de bête sur beaucoup de surface d'herbe en pâturage plus de 8 mois par an, ce qui génère un faible volume d'effluents organiques à épandre. De plus les surfaces cultivées le sont en majorité pour que les agriculteurs soient autonome en paille. De plus le potentiel de la région étant moyen, les doses d'engrais minéraux sont raisonnés en adéquation avec les rendements moyens réalisés. Je suis également contre car ce projet de classement intervient suite à une seule mesure sur un seul captage qui dépasse très peu la norme, mesure qui est intervenue suite à une longue période de sécheresse et au moment du remplissage des nappes qui a pu lessivé l'azote issue de la minéralisation naturelle de la matière organique. Et enfin je suis contre car ce classement impacterait fortement les exploitations de ces communes du point de vue économique, beaucoup d'exploitation sont fragiles économiquement et n'ont pas besoin d'investissements supplémentaire à supporter pour l'augmentation des capacités de stockage des effluents en bâtiments ou en fosse. Bref, je suis opposés au classement des communes de Saint Marien et Boussac Bourg en zone vulnérable.	09/06/21	Non
71	Bonjour Vous trouverez ci-joint une contribution de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, des JA et de la FRSEA des Pays de la Loire concernant la révision de la zone vulnérable. Cordialement,	10/06/21	Non
72	Madame, Monsieur, Bonjour, Veuillez trouver ci-joint le positionnement de La Coopération Agricole Ouest à cette consultation. Vous en souhaitant bonne réception, Sincères salutations,	10/06/21	Non

73	<p>bonjour, Je suis contre le fait de passer la commune de Bussy- albieux en zone vulnérable nitrate. Nous avons investi 85 000€ dans une tonne à lisier avec pendillard, pour réduire l'évaporation et les odeurs. CE N'EST JAMAIS SUFFISANT, nos exploitations sont aux normes et pourtant nous sommes victimes d'un acharnement environnemental. Pourtant nous protégeons au mieux la nature qui nous fais vivre, par exemple chez moi, la mise en place d'un apiculteur avec 300 ruches depuis plusieurs années. A cause de cette zone vulnérable, nous allons encore passer pour les ennemis de la nature, les pollueurs, nous allons encore pointer du doigt par les populations. Car le raccourci est vite fait pour certains, il faut vite protéger la nature des agriculteurs. Encore un cahier des charges supplémentaires avec un prix de vente de nos produits frôlant le viol. Je vais laisser de côté mon émotion et je ne vais pas faire du chantage au suicide mais j'ai eu 10 contrôles PAC et autre en 9 ans d'installation, sans infraction pourtant mais, avec un sentiment d'acharnement contre nous et notre métier, qui, maintenant fait de moins en moins rêver, pour preuve la baisse du nombre d'installation. Cordialement</p>	10/06/21	Non
74	<p>Bonjour, La consultation publique sur la révision des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates porte sur le classement de 5590 communes suite à la 7 ème campagne de mesures des teneurs en nitrates. Nous pouvons noter que les agriculteurs, malgré les gros progrès réalisés dans leurs pratiques et les lourds investissements improductifs, ne sont pas suffisamment récompensés à cause des réglementations toujours plus dures et parfois incompréhensibles. Sur le classement en eau superficielle, le seuil de 18mg/l reste une injustice forte. Également, la méthode du percentile 90 entraîne le classement de zones non justifiées. Enfin, le climat particulier de la campagne de prélèvement avec une forte sécheresse entraîne des résultats surprenants. Par exemple, sur la zone "bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut", l'analyse qui déclenche le classement a été réalisée juste après la reprise des écoulements (sécheresse). Le point de prélèvement est situé au point le plus bas du bassin donc il est impossible de savoir d'où vient la pollution (toutes les eaux du bassin passent par ce point). Il y a des stations d'épuration qui n'étaient pas aux normes au moment du prélèvement. Depuis, les analyses se sont améliorées (6 à 8 mg/l). Comment les pratiques vertueuses des agriculteurs, aussi bonnes soient-elles, peuvent-elles être pertinentes avec tant de facteurs extérieurs défavorables (stations d'épuration, climat,...)? De même, pour le classement en eau souterraine, le maintien de communes classées à cause d'un point de prélèvement situé loin en amont est intolérable. Les conséquences de ce classement sont importantes pour les agriculteurs, avec des investissements lourds, dans un contexte économique actuel très fragile (sécheresse, prix des productions) et remettent en cause les installations de jeunes agriculteurs. Pour ces raisons, les Jeunes Agriculteurs de Nouvelle Aquitaine émettent un avis défavorable à ce projet de zonage. Cordialement. Gaëtan Bodin, Président JA N-A François Darbo, SGA JA N-A</p>	10/06/21	Non
75	<p>Bonjour, Suite à la consultation des éléments du dossier, je vous informe que je suis opposé à la révision des zones vulnérables dans le bassin Loire Bretagne J'émet donc un avis défavorable. Cordialement. Mairie de Fontanière</p>	10/06/21	Non
76	Je suis contre ce projet	10/06/21	Non
77	<p>Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-joint l'avis de la FDSEA de la Loire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de révision de la zone vulnérable nitrate 2021. Recevez Madame, Monsieur, mes sincères salutations. Pour Gérard Gallot Président de la FDSEA de la Loire</p>	10/06/21	Non
78	<p>Bonjour, Vous trouverez ci-joint la contribution de Bio 63 concernant la consultation en cours sur les zones vulnérables. Bien cordialement,</p>	10/06/21	Non
79	[lettre en pièce jointe]	10/06/21	Non
80	<p>Bonjour, Dans le cadre de la participation du public, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance et ajouter la pièce jointe (3 pages) au dossier de consultation du projet de désignation des zones vulnérables agricoles. Vous en remerciant, Cordialement, Pour CYDEALIA Eau et Vie pour l'Avenir, Le Bureau, Le Président, Jean-Pierre LERUDE</p>	10/06/21	Non
81	<p>Bonjour, Dans le cadre de la participation du public, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance et ajouter la pièce jointe (3 pages) au dossier de consultation du projet de désignation des zones vulnérables agricoles. Vous en remerciant, Cordialement,</p>	10/06/21	Non
82	<p>Madame, Monsieur Veuillez noter par le présent mail, mon désaccord sur le projet d'extension de Zone Vulnérable sur la Creuse et en particulier sur les communes de Saint-Marien et Boussac-bourg (23600) sur lesquelles se situe l'ensemble de mon exploitation. Mon exploitation agricole en polyculture est dans le bassin versant des Martinats. J'ai été membre de la commission agricole et j'ai fait un MAE. Lors de la facturation de l'eau, il y a un point sur l'état sanitaire de l'eau qui présente une eau de bonne qualité et au norme. J'ai cru comprendre qu'il faut un minimum de 10 analyses avec retrait de la plus haute valeur, il n'y a eu que 6 analyses et seule la plus grande valeur a été retenue, le nombre d'analyses réalisées sur la période est insuffisant. Certaines analyses ne sont pas représentatives puisque réalisées après des épisodes importants de sécheresse et au moment du remplissage des nappes. J'ai reçu de mes Parents cette ferme et j'espère la transmettre à mon fils. Je suis conscient de l'enjeu de l'eau et du sol. Mon exploitation répond aux règles de la PAC, j'enregistre toutes interventions phytosanitaires et tous mes épandages, je réalise chaque année 30 ha de cipan et je n'ai jamais demandé d'aide en MAE pour les cipans du fait qu'il est difficile de prévoir une bonne levée pendant les secheresses (dans le cahier des charges des cipans transmis par l'agence de l'eau Loire Bretagne il doit y avoir un minimum et un maximum de pieds). Je ne suis pas favorable du passage en zone vulnérable, car cela représente des contraintes sur les périodes d'épandages plus restreintes, des difficultés d'implanter des couverts en interculture supplémentaire qui lève difficilement ces dernières années, des surcoûts alors que nos exploitations sont très fragiles économiquement et des contraintes administratives. Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mon avis défavorable au classement des communes de Saint-Marien et de Boussac-Bourg en zone vulnérable. Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.</p>	10/06/21	Non
83	<p>Madame, Monsieur, En pièce jointe, je dépose la participation de la commune de SIDIAILLES pour la consultation de révision des zones vulnérables agricoles. Je vous remercie par avance de prendre en considération le document joint de 2 pages. Nous vous saurons gré de bien vouloir accuser réception de ce mail. Cordialement, Le Maire, Florence LERUDE</p>	10/06/21	Non
84	<p>Bonjour, Je vous prie de trouver ci joint les remarques de la Coordination Rurale dans le cadre de la consultation des zones vulnérables. Par ailleurs, la CR 63 s'interroge sur les motifs de classement des communes situées dans la zone située au sud de Clermont-Ferrand dont les analyses étaient en dessous du seuil de classement (voir pièce jointe ZV2017: Le Broc, Pradeaux, Parentignat, Le Breuil sur Couze, etc.) en excluant bien évidemment les communes impactées dans la zone du Lembronnnet (pollution liée à priori à la station d'épuration).</p>	10/06/21	Non

85	Bonjour Je suis contre le classement du bassin versant du Cher de sa source jusqu'au complexe de Rochebut en zone vulnérable ! Je suis agriculteur côté source et nous avons 80% de la surface en herbe , nous sommes respectueux des doses tolérées en intrants . Toutes nos parcelles à proximité de court d'eau sont en Herbe. Le nombre d'analyse est insuffisant . L'agriculture n'est certainement pas la seule et unique cause de toute cette pollution !? Nous avons déjà le couteau sous la gorge,nos gda sont au pied du mur sans qu'on leur laisse le temps de nous soutenir ,de nous sensibiliser et nous former . Nous avons peur , encore ...de nous mettre des normes honnereuses sur nos dos déjà si fragile . Nous ne sommes pas contre la nature, nous vivons avec ! Après essayons de travailler ensemble ,pour elle, sans nous assassiner à chaque fois !!! Cordialement	10/06/21	Non
86	Bonjour, Je vous prie de trouver en pièce jointe la motion adoptée par le conseil municipal de Chambonchard. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées. le Maire, Bernard TOURAND	10/06/21	Non
87	Bonsoir, Vous trouverez ci-joint mon avis rédigé concernant la révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates. Cordialement, Thierry BRIAULT Maire de la commune de Saint Marien	10/06/21	Non
88	Bonjour, je suis MME [XXX] du GAEC [XXX] sur le département de la Loire 42, je suis exploitante agricole depuis 27 ans j'exploite sur la commune D'ARTHUN DANS LA LOIRE, nous venons d'apprendre que notre commune risque d'être classé zone nitrate? Cela concerne le BASSIN ONZON ET ARGENT J'aimerais savoir que justifie ce classement si des prélèvements dans les cours d'eaux ont été fait. Car voilà nous somme je crois plus que 4 exploitations donc dont deux en BIO et les 2 autres donc moi même en conventionnelle. Je travail mes champs de façon très raisonné et je ne met pas de l'engrais pour en mettre car sur 150 ha j'ai 90 ha de prairie naturelle et cela fait 5 ans que nous mettons plus d'engrais sur ces parcelles . Nous avons beaucoup diminué nos apports d'engrais sur nos cultures et nous cherchons d'autre alternative malgré que cela reste compliqué car nous avons des terrains très argileux c'est des anciennes zones humide et nous ne faisons pas ce qu'on veut, c'est des terrains très peu productifs, et qu'on ne peut travaillé que d'avril à octobre tout le reste de l'hiver reste impénétrable. Nous sommes passé de l'élevage intensif à extensif. De plus nous sommes déjà en zone znief 1 et znief 2 et zone natura 2000, tout cela s'en avoir consulté les agriculteurs et les mettre devant les faits accomplie. Pourtant des ses zones humides que nous entretenons depuis 27 ans voire plus car mon père était là avant et mon grand père aussi on toujours été respectueux de leur espace naturelle, de classé ARTHUN en zone nitrate ne ferait que compliqué nos conditions de travail. Avant de classé une commune il serait bon déjà de faire des prélèvement pour savoir si pollution il y a! Nous somme aujourd'hui des agriculteurs responsables et nous cherchons pas à pollué tout le temps car les pesticides et les engrais on un coup très important et nous fonctionnons de façon raisonné avec d'autre alternative, il serait bien que tout ceux qui son autour de nous et qui se dise protecteur de la nature vienne nous voir et qu'on puisse avancé de façon intelligente avant de classé toute les communes EN ZONE NITRATE Dans l'espoir que mon avis soit pris en considération bien cordialement.	10/06/21	Non
89	Bonjour, Vous trouverez ci-joint la contribution de Haute-Loire Biologique concernant la consultation en cours sur les zones vulnérables aux nitrates. Bien cordialement,	10/06/21	Non
90	Vous voulez classer les communes de st marien et Boussac bourg (23600) en zone vulnérable nitrates parce qu'il y a un prelevement d'eau à 51mg juste un pour un depassement de 1mg en 2019 or depuis pas d'autres analyses depuis. Sur ces communes sont pratiquées la polyculture et l'élevage de bovins viande en extensif ou l'emploi d'engrais azotés et les effluents d'élevage sont apportés en faibles quantités. Si demain on oblige les éleveurs à mettre leurs bâtiments aux « normes »,augmentation des capacités de stockage des effluents , on va augmenter les difficultés financières des éleveurs (60% des charges restent à leurs charges) ,ils vont decapitaliser le cheptel et augmenter les surfaces céréalières beaucoup plus intensives pour compenser leurs pertes de revenu, les prairies reçoivent environ 50 unités d'azote minérale et organique tous confondus contre 120 /140 unités en céréales en fonction des analyses de reliquats azotés. De plus l'augmentation des surfaces en cultures sur un territoire accidenté va augmenter l'érosion des sols. Toutes vos mesures sur une zone extensive auront les effets contraires a ce qui est rechercher. La creuse n'est pas la Bretagne ! Pour ces raisons je suis complètement contre ce nouveau zonage .Notre milieu naturel n'a pas besoin de ça. Salutations	10/06/21	Non
Contributions arrivées hors délais de la consultation du public, certaines ayant été néanmoins retenues car recevables au titre de la consultation institutionnelle			
HD1	Bonjour, Je suis contre l'extension de cette zone nitrate, c'est inutile. Cordialement	11/06/21	Non
HD2	Bonjour, Vous trouverez ci-joint la motion afférente à l'objet cité en référence. Bonne réception. Bien cordialement.	11/06/21	Non
HD3	Bonjour, Veuillez trouver en pièce jointe la délibération maintenant les communes de Boussac-Bourg et Saint-Marien hors zonage dit vulnérable. Cordialement.	12/06/21	Non
HD4	Bonjour, Je vous adresse ci-joint la délibération prise par le bureau de la Chambre d'agriculture du Cantal le 14 juin concernant le projet de révision des zones vulnérables sur le bassin Loire-Bretagne. Cordialement	15/06/21	Non
HD5	Bonjour, Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Bureau de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne concernant la révision de la zone vulnérable. Bien cordialement.	16/06/21	Non
HD6	Bonjour, Je viens par ces quelques lignes vous donner mon point de vue sur le classement des communes du bassin versant de la Loire. Nous sommes principalement dans un secteur d'élevages laitiers mais on trouve aussi des élevages allaitants et quelques élevages ovins et caprins. Le taux de chargement moyen sur la zone se situe autour d'un UGB par ha ce qui est plutôt extensif. Les éleveurs ont beaucoup investi dans le stockage d'effluents et énormément fait évoluer leur pratiques en matière d'épandage autant organique que minéral. De ce fait, il paraît incompréhensible de classer cette zone uniquement parce que 6 analyses sur 10 ans ont dépassé le seuil des 18 mg alors que l'on a aucune certitude que la pollution est d'origine agricole. De plus, nous traversons des années un peu compliquées sur le plan météorologique et le manque d'eau dans les cours d'eau concentre automatiquement les nitrates. En tant qu'éleveur laitier, je suis vraiment offensé d'être en permanence dans le viseur et d'être accusé de tous les maux de la terre. Il y a de quoi décourager même les plus motivés d'entre nous. J'ai vraiment le sentiment que l'agence Loire Bretagne cherche à faire payer à agriculteurs de notre bassin versant le problème des algues vertes en Bretagne. Pourtant, il m'arrive souvent d'échanger avec des pêcheurs et tous sont unanimes, la qualité de l'eau de la charpassonne qui est un affluent de la Loire s'est considérablement améliorée en 20 ans. Le graphique des analyses de la Loire montre des écarts très importants entre les différentes analyses et les dernières en date montrent des résultats inférieurs à 5 mg. Alors s'il vous plaît, mais l'approche avec le percentil 90 me paraît particulièrement scandaleuse. Depuis des années l'agriculture conventionnelle se remet en cause et adopte des pratiques vertueuses pour l'environnement. On constate que même dans les secteurs qui sont classés depuis 1995 les niveaux de nitrate ne baissent pas forcément. Cela m'amène deux interrogations: - Les nitrates sont-ils d'origine agricole ? - Les mesures prises sont-elles efficaces ? Croyez-moi arrêtez tout ce tintamarre administratif qui ne sert qu'à justifier le salaire de quelques dizaines de fonctionnaire et faites confiance aux agriculteurs qui sont les premiers protecteurs de l'environnement. Au prix où nous achetons l'azote aujourd'hui, nous n'en mettons pas plus qu'il n'en faut et nous utilisons nos effluents d'élevage à bon escient afin qu'ils soient optimisés sur notre parcelle qui est principalement herbager. Espérant sincèrement que vous allez reconsidérer votre projet de classement, veuillez agréer monsieur mes sincères salutations.	17/06/21	Non

HD7	Bonjour Vous trouverez ne pièce jointe la motion pour les zones vulnérables. Cordialement Mairie de Bussière-Nouvelle	22/06/21	Non
HD8	Bonjour La mise à jour des zones vulnérables Nitrate en cours dans le département de la Loire m'interpelle à plusieurs titres. En premier lieu je tiens à souligner l'évolution positive du zonage soumis à consultation dans le bassin Loire Bretagne au regard des projets de cartes initiales qui avaient fait l'objet d'une concertation en début d'année 2021. Ces premières cartes prévoyaient le classement de 106 communes supplémentaires ,en plus des 65 communes déjà incluses en zone Nitrates. J'ai toutefois trois observations à faire valoir au sujet du classement soumis à la consultation en mai 2021: -Je trouve anormale la discordance entre les deux calendriers de la consultation sur les bassins versants Loire Bretagne et Rhone Méditerranée.Une harmonisation au 10 juillet pour les deux versants est indispensable.Ceci afin de faciliter la rédaction des avis par les nombreux acteurs locaux concernés par les deux consultations . -Le classement de communes concernées par une masse d'eau ne recoupant qu'une partie de leur territoire communal nuit à la lisibilité des documents, à la mise en œuvre des actions sur le terrain et suscite de l'incompréhension chez les agriculteurs et les élus locaux.Il ne faut pas conserver le classement des communes dont le zonage est partiel. -Les cartes soumises à la consultation prévoient sur la Loire l'ajout de 24 nouvelles communes sur le bassin Loire Bretagne.Ces extensions ne sont pas justifiées et sont problématiques du point de vue agricole.D'une part ,l'agriculture ligérienne est principalement composée d'élevages bovins viandes et laitiers de type herbager et plutôt extensifs.Les chargements en unité bovins par hectare sont relativement faibles sur notre territoire et le nombre de bovins est en constante diminution (moins 9500 bovins laitiers et moins 10500 bovins allaitants en 4 ans selon la Chambre d'Agriculture).D'autre part ,les agriculteurs ont mis en oeuvre des pratiques vertueuses ces dernières (prairie permanente par exemple).Actuellement nous avons déjà aussi 10% d'agriculteurs qui sont passés en bio. IL CONVIENT DE NE PAS LES DÉCOURAGER DANS LA POURSUITE DE CES EFFORTS PAR UN DURCISSEMENT DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE ET PAR DES MESURES COÛTEUSES À METTRE EN ŒUVRE. Je vous remercie par avance de porter attention à ces observations et de les prendre en compte dans les zonages définitifs. Chantal BROSSÉ Vice-présidente en charge de l'agriculture dans le Département de la Loire Conseillère départementale du canton de Boën sur Lignon	23/06/21	Non
HD9	Monsieur, Je viens par ces quelques lignes vous faire part de ma colère par rapport au projet de classement en ZVN du bassin versant de la loise. Vous dites au travers de ce que j'ai pu lire que c'est au agriculteurs de prouver que les nitrates que vous retrouvez sur quelques analyses ne proviennent pas de l'activité agricole. Alors pour le coup vous auriez dû venir voir en aval de la STEP de Panissières la couleur de l'eau qui s'écoulait dans la charpasonne le mercredi 30 juin 2021. (Sans doute un problème technique mais c'est de la faute des agriculteurs évidemment) De ce fait, je vous retourne le défi, prouvez moi que les nitrates que vous retrouvez 1 fois toutes les 7 ou 8 analyse a des niveau supérieur à 18 mg proviennent des pratiques agricoles. C'est un peu trop facile de toujours mettre les problèmes environnementaux sur les agriculteurs. A ce rythme de toute façon vous allez bientôt décourager tout le monde et des agriculteurs il n'y en aura plus. Je ne suis pas sûre entre nous soit dit que ça règle les problèmes de nitrate, par contre ça contribue à finir de flinguer notre économie qui n'a absolument pas besoin de cela. Arrêter le massacre temps qu'il en est encore temps. Cdt	05/07/21	Non
HD10	Monsieur le Rapporteur Suite au déficit d'information des agriculteurs concernant ces nouvelles zones vulnérables lourde de conséquences pour les éleveurs et leur avenir ,je me permet de vous faire part de trois remarques concernant LA VENDAGE ---Le dernier prélèvement sur la vendage remonte a aout 2019 ,voilà 2ans et qui était très bon Les agriculteurs ne vont pas comprendre l'arrogance de l'administration pour imposer une zone vulnérable sans nouvel analyse ---la différence d'altitude et donc de culture entre l'amont (avec beaucoup de prairies) extensif et l'aval un peu plus intensif impose une expertise un peu plus précis les agriculteurs ne comprendraient pas cette simplicité administrative --La présence en aval de beaucoup d'acteurs : un affluent traverse BRIOUDE , et récupère les effluents d'usine, des ruissèlement divers DE même la présence de petits villages avec des stations d'épurations dite écologique, peuvent venir influencer les résultats Les agriculteurs ne comprendrait pas cette absence de cohérence administrative avant d'imposer de nouvelles règles Ancien président de la FREDON AUVERGNE, on était mandaté pour faire les prélèvement et analyser les eaux de la vendage Et pour bien analyser on réalisait plusieurs prélèvent sur différent tronçon du ruisseau et l'on avait découvert l'influence des autres acteurs pour la pollution (les usines ,le cimetière ,les particuliers ,les stations d'épurations ,la Snct ,la nationale) JE ne sais pas ou ont été fait les prélèvements :tous au même endroits ? il serait intéressant de faire trois prélèvement a la même date :une en amont du secteur urbaniser une sur la branche de Brioude une la ou elle se jette dans l'allier même si cela a un 'cout' ce sera moins important que la pénalité que vous allez infliger au agriculteurs , bien cordialement	12/07/21	Non